



**SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE
ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT
13 Place d'Aguesseau - B.P. 0511
80005 AMIENS Cedex 1**

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Mode de Consultation : Procédure adaptée de mise en concurrence pour marché privé à passer avec entreprises séparées

La SIP envisage de procéder à une négociation des offres en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016. Cependant, la SIP se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans engager de négociation.

Objet du marché : Réhabilitation de 26 logements individuels à L'ETOILE rue Hector Mallot et 93 rue des Moulins Bleus

Décomposition des lots : *Lot 1 : Couverture*
 Lot 2 : Electricité
 Lot 3 : Plomberie Sanitaire – Chauffage – Ventilation

Délai d'exécution des travaux : les travaux seront exécutés dans un délai de 13 mois (y compris préparation du chantier, intempéries et congés payés).

Pièces à joindre impérativement à l'offre : Les candidats produiront les renseignements et documents énoncés dans le règlement de consultation en référence aux articles 44, 50 et 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Lieu où seront retirés les dossiers : les dossiers sont à retirer sur le site internet de la SIP (www.sipimmo.com)

Présentation des offres : Les offres seront présentées conformément aux dispositions du Règlement Particulier de Consultation et devront parvenir à la SIP - A l'attention de Christine MAZUR - 13 place d'Aguesseau, BP 511 à AMIENS (80005 Cedex 1) - en courrier recommandé avec accusé de réception ou être déposées à la même adresse contre décharge.

Les enveloppes devront porter la mention : « OFFRE POUR LA REHABILITATION DE 26 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE HECTOR MALLOT ET 93 RUE DES MOULINS BLEUS A L'ETOILE – LOT N° – NE PAS OUVRIR »

Date limite de remise des offres : Jeudi 24 Mai 2018, à 16 heures, délai de rigueur.

Critères de jugement des offres : Note globale sur 100 points :

- a) Prix des prestations : noté sur 50 points
 « Notation de chaque offre selon une règle de proportionnalité
 La borne supérieure est constitué par l'offre la moins disante à laquelle est attribué le nombre de point maximum, soit 50 points
 Les notes des autres entreprises sont calculées en proportionnalité
 Note= (prix le moins élevé*50)/prix proposé par le candidat
- b) Mémoire Technique : noté sur 50 points, comprenant :
 - Critère 1 : Organisation de chantier et mémoire technique
 - Sous-critère 1 :
 Vous devrez décrire les outils de communication à destination des locataires et la méthodologie que vous comptez mettre en place. (Information des locataires, prise de

rendez-vous, gestion des absences, gestion des refus, gestion des plannings d'intervention, gestion des relances, pilotage du chantier et gestion des interfaces avec les autres corps état ...) (5 points)

- Sous-critère 2 : Contrôle qualité et obligation de résultat/sécurité: moyens mis en place pour la sécurité des biens et des personnes sur site, moyens mis en place pour s'assurer de la bonne réalisation des travaux. (5 points)
- Sous-critère 3 : Organisation de l'entreprise: Implantation de l'entreprise, organigramme, notice de sécurité, cartes justifiant la formation des compagnons aux risques liés au travail à proximité d'amiante sous-section 4 minimum (ainsi que des sous- traitants éventuels et qualifications relatives aux travaux.(Vous devez indiquer les fonctions, et si possible les noms, des personnes destinées à assurer l'encadrement technique du chantier (conducteur de travaux chef de chantier) ainsi que le temps réel qu'elles passeront sur le chantier (5 point)
- Sous-critère 4 : moyens humains mis à disposition pour l'opération, (travaux réalisés en part propre, travaux qui seront sous-traité, etc) (10 point)

Critère 2 : Références pour chantiers similaires, en logement collectifs et portant sur des travaux identiques au présent cahier des charges dont 3 attestations d'autres maitres d'ouvrage jugeant la qualité des travaux réalisés et le respect des locataires (25 point)

(cf : selon les critères d'attribution rappelé au RPC)

Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre : 120 jours

Renseignements techniques : OREA Ing – Monsieur Vincent Dhenin, Maître d'Oeuvre, - ☎ 03.22.51 38 33
SIP – Monsieur Olivier QUIZY, ☎ 03.22.80.40.61

Le 23 Avril 2018
La Présidente,
Fany RUIN